**POUVOIR DISCRÉTIONNAIRE – COMMENT FAIRE**

Pour ceux et celles qui doivent rembourser une dette au ministère de la solidarité sociale nous croyons possible de demander au ministre d’user de son pouvoir discrétionnaire et de suspendre le remboursement des dettes envers le ministère pour le temps de la crise du COVID-19.

Aujourd’hui aucune réponse et ni mesures spéciales n’a été mises en place pour venir en aide aux personnes assistées sociales de la part du ministre du Travail de l’Emploi et de la Solidarité, malgré les demandes faites dès le début de la crise du COVID-19. Nous vous proposons une démarche individuelle afin de vous aider à traverser cette crise sans trop de difficultés.

MARCHE À SUIVRE

Remplir la lettre, *voir modèle*

Inscrire vos coordonnées, ne pas oublier votre numéro de dossier.

Mettre la date du jour.

Ne pas oublier de signer.

Postez directement au bureau du ministre, l’adresse est dans l’entête du modèle de lettre

**Le ministère doit vous donner une réponse par écrit. Prendre note que cette décision est finale et ne peut pas être réviser.**

**SVP nous faire savoir que vous avez fait cette démarche au 418 525-4983 ou info@addsqm.org**

Je vous souhaite une réponse positive,

Renée Dubeau pour l’ADDSQM